



Réception par le préfet : 29/10/2025
Publication : 29/10/2025

MAIRIE
DE
MURATO

**DELIBERATION
DL-2025-62**

Date de la convocation : **17/10/2025**

Nb Conseillers afférants au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **14**

Nb Conseillers présents : **10**

Nb Conseillers représentés : **2**

Quorum : **8**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre octobre à 17h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSYL Yves, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. IANNELLI François.

REPRESENTEES : Mme FLORI Céline représentée par M. FLORI Claude, M. LECCIA Lucien représenté par M. MURATI Joseph-Antoine.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

**Procédure d'incorporation des biens présumés sans maître dans le domaine privé communal
(Arrêté du 10/02/2025)**

Monsieur le Maire expose au Conseil

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment en ses articles L.1123-1 deuxième alinéa et L.1123-3 ;

VU l'article 713 du Code Civil ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 16/01/2025 autorisant la mise en œuvre de la procédure des biens vacants sans maître concernant les biens présentés en annexe ;

VU l'arrêté du Maire du 10/02/2025 constatant la présomption de vacances de ces biens ;

VU l'affichage de l'arrêté en mairie et sa publication dans les journaux d'annonces légales, soit dans le Corse Matin en date du 27/02/2025 et dans le Petit Bastiais en date du 24/02/2025 ;

VU l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) en date du 22/10/2025 ;

CONSIDERANT qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté dans le délai de 6 mois à compter de la date de publication dans les journaux d'annonces légales, ni qu'aucune opposition n'a été manifestée ;

Aussi, il est proposé d'incorporer les biens ci-annexés dans le domaine privé communal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

Pour : 12	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **DECIDE** d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil afin d'intégrer les biens ci-annexés dans le domaine privé communal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre un arrêté relatif à la constatation de l'incorporation dans le domaine privé communal de ces biens.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI



A handwritten signature in black ink, appearing to read "FLORI". It is positioned to the right of the blue stamp.

Liste des parcelles à incorporer dans le domaine privé communal

Annexe à la délibération n° DL-2025-62 du 24/10/2025

Section	N°	Surface	Lieu-dit
A	237	00ha13a45ca	COTONE
A	962	00ha01a96ca	MURATO SOPRANO
A	1603	00ha01a84ca	SAJNA
A	1604	00ha01a40ca	SAJNA
A	1024	00ha00a31ca	MURATO SOPRANO
A	1605	00ha00a48ca	SAJNA
A	1754	00ha03a94ca	ALBARELLA
B	250	00ha91a50ca	CAVONE
B	773	00ha48a50ca	SURBELLE
B	774	00ha74a15ca	SURBELLE
C	270	00ha21a95ca	CAGNANOZZA
C	414	00ha92a20ca	MORICELLI